



M. François-Albert Angers a été réélu président de la SSJB de Montréal.

La SSJB de Montréal suggère un système électoral mixte dans tout le Québec

MONTREAL, (PC) — M. François-Albert Angers a été réélu président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal à la fin d'un bref congrès qui s'est déroulé à Montréal vendredi et samedi. Les quelque 100 congressistes ont adopté un certain nombre de résolutions.

1 — adoption par le Québec d'un système électoral, avec 150 députés à l'Assemblée nationale. Les 3-5 de ces députés seraient élus dans des circonscriptions, les autres dans des régions et au scrutin proportionnel, ce qui donnerait au moins 20 pour cent des sièges à la communauté anglophone du Québec.

2 — le découpage électoral devrait être confié à une commission indépendante qui dessinerait une dizaine de régions.

3 — création de listes électorales permanentes, constamment revues par les municipalités et de cartes d'électeurs obligatoires, à présenter à chaque scrutin.

4 — partage égal entre tous les partis du temps accordé sur les ondes radio et télévision pendant les campagnes électorales.

Par ailleurs, la SSJB a adopté une résolution condamnant le principe rétroactif de la loi sur l'ordre public, dite loi Turner, du nom de son promoteur, le ministre fédéral de la Justice. La SSJB a d'autre part accepté que ses membres se cotisent pour appuyer financièrement le Mouvement de défense des prisonniers politiques du Québec.

Enfin, la Société a demandé à la Fédération des SSJB d'envoyer des délégations à l'étranger afin de préparer l'indépendance du Québec suivant les règles du Droit international.

Les conseillers sociaux demandent l'intervention du ministre Castonguay: reprise des négociations

MONTREAL — Dans un communiqué émis samedi, le 13 mars, l'exécutif de la Corporation des conseillers sociaux du Québec, réuni en assemblée à Montréal, a adopté majoritairement une résolution demandant l'intervention du ministre Castonguay en vue de la reprise des négociations dans le conflit qui oppose présentement la Fédération des services sociaux à la famille du Québec et les Agences sociales syndiquées.

Les trois points du communiqué se lisent comme suit :

- Que les parties en cause prennent les dispositions nécessaires pour redonner à la population les services auxquels elle a droit étant présentement la victime d'un conflit dans lequel elle n'est aucunement en cause;
- Que l'honorable ministre Claude Castonguay intervienne afin que les parties ci-haut mentionnées reprennent leurs négociations dans les plus brefs délais;
- Que conformément aux buts précités de notre Corporation et devant le fait que nous ayons déjà publié une politique salariale le 15 janvier 1971, nous ne pouvons faire autrement que d'appuyer les revendications salariales de nos membres."

Défilé vert à Montréal: tout le monde était Irlandais... ou presque

MONTREAL, (PC) — Tout le monde, ou presque, était Irlandais dimanche à Montréal où a eu lieu, comme chaque année depuis 147 ans, le traditionnel défilé vert de la St-Patrick, patron des Irlandais.

Le temps lui-même s'était fait beau et printanier, comme pour assister, avec des milliers de Montréalais, à une parade de la bonne humeur.

Les motards de la police eux-mêmes étaient devenus bons enfants et c'est en plaisantant qu'ils écartaient les nombreux curieux susceptibles d'empêcher le cortège de passer dans la rue Ste-Catherine.

Les quelque 50 voitures du défilé sont passées dans divers quartiers de Montréal, saluant au passage les autres ethnies qui fêtaient avec les Irlandais le jour de leur saint Patron.

Un seul incident à signaler : une cinquantaine d'Irlandais ou de sympathisants ont eu quelques ennuis avec les policiers en sortant des "pubs" où trop de chopes de bière avaient été vidées à la santé de St-Patrick. Aucune arrestation n'a été effectuée.

Témoin important détenu

SAINT-PAUL L'ERMITE, Qué. (PC) — La police détient un jeune homme qui serait un témoin important dans l'enquête sur la mort de Mme Odila Aumont, trouvée étendue dans sa salle de bain dimanche.

La vieille dame vivait avec son neveu dans cette communauté située à une quinzaine de milles à l'est de Montréal.

Une autopsie doit être pratiquée aujourd'hui pour déterminer les causes de ce décès.

Enseignants: pas de reprise des négociations si la partie patronale n'adopte pas l'offre de Saint-Pierre

MONTREAL, (PC) — Le Conseil provincial de la Corporation des Enseignants du Québec approuve totalement l'offre faite par le ministre de l'Education, M. Guy Saint-Pierre, et menace de ne pas reprendre les négociations sur le reclassement si la partie patronale ne l'adopte pas.

Le ministre a fait la proposition suivante: le gouvernement accepte de négocier avec les enseignants, non pas la valeur réelle de leurs diplômes, mais les catégories dans lesquelles ils seront regroupés. En outre, le règlement No 5 établissant les critères de classement servira de cadre pour déterminer la catégorie à laquelle appartient l'instituteur, mais d'autres critères que le di-

plôme pourront être pris en considération. La CEQ est satisfaite de ce programme, obtenu du ministre de l'Education par la commission parlementaire de la Fonction publique. Cependant, rien n'est véritablement réglé, car en effet, les enseignants ne négocient pas avec M. Saint-Pierre, mais avec le ministre de la Fonction publi-

que et les commissions scolaires catholiques et protestantes. Or, en principe, aucun des trois n'est lié par les propositions du ministre de l'Education et peut parfaitement les rejeter.

Dans une émission de télévision, M. Saint-Pierre a affirmé que la partie patronale était toujours prête à faire des concessions permettant de trouver une

solution, mais il ne saurait être toutefois question de négocier pendant les débrayages.

L'Alliance des professeurs de Montréal a remis à jeudi la réunion prévue pour aujourd'hui afin d'étudier attentivement la réponse patronale et voir si elle correspond à la position prise par le ministre de l'Education.

LA TRIBUNE

LE QUOTIDIEN DE LA REGION DES BOIS FRANCS

62e ANNEE — No 19

SHERBROOKE, LUNDI, 15 MARS 1971

★ ★ ★ ★ 10 CENTS



Condamné à la prison à vie pour le meurtre de Pierre Laporte

PAUL ROSE EN APPEL

MONTREAL, (PC) — Reconnu coupable de meurtre simple et condamné à la prison à perpétuité par le juge Nichols, du Banc de la Reine, Paul Rose interjettera appel et demandera à la Cour d'Appel d'annuler le verdict et la sentence prononcés contre lui.

L'avocat du jeune homme, Me Robert Lemieux a en effet déclaré au Devoir que le principal argument qu'il invoquera réside dans le fait que "contrairement aux principes les plus élémentaires de notre Droit, Paul Rose a été empêché de présenter une défense pleine et entière.

"On a nié, a poursuivi l'avocat, à la défense le droit de se faire entendre et ce, jusqu'à la fin du procès."

Me Lemieux a précisé qu'il était toujours le défenseur de Rose, celui-ci lui avait enlevé son mandat pour le procès qui vient de se terminer, mais il le lui a renouvelé pour porter son cas en appel.

Le jeune avocat a ensuite donné d'autres arguments pour justifier l'interjection :

—Le juge a coupé court dès le début du procès aux questions que la défense était en droit de poser aux jurés.

—Rose a été expulsé avant que ne se termine le choix des jurés; or, il avait encore droit à quelques récusations et le tribunal, constitué du juge et des jurés était, selon Me Lemieux, illégal.

—Le juge Nichols a dérogé au code en expulsant Rose, car l'expulsion n'est prévue que dans le cas où un accusé rend la poursuite du procès impossible, ce qui n'était pas le cas, a ajouté le défenseur, en précisant : "Les injures lancées par Rose pouvaient à la rigueur lui valoir une condamnation d'outrage au tribunal, mais elles n'ont pas

empêché le tribunal de siéger, ni le procureur et le juge de s'exprimer.

—Toujours selon Me Lemieux, le juge n'avait pas le droit d'exiger d'excuses de Rose pour le réadmettre en salle d'audience, car c'est illégal. Cela pouvait même constituer une contrainte à mentir ou à se parjurer, a-t-il expliqué.

—Le droit de poser des questions aux témoins de la Couronne n'a pas été respecté.

—On a également limité à l'accusé le droit de présenter des témoins ou de les rencontrer avant leur témoignage.

Me Lemieux a ensuite affirmé que demander à l'accusé de démontrer l'utilité de la comparution de ses témoins ne se trouve pas dans nos annales judiciaires.

—D'autre part, pour Me Lemieux, le juge Nichols a mis fin à la plaidoirie de l'accusé, ce qui constitue un autre motif d'appel.

Enfin, l'avocat de Rose présentera d'autres arguments, tels celui de l'interdiction d'entrée de Mlle Suzanne Rose dans la salle d'audience qui par la sélection de l'assistance a enlevé au procès son caractère public, puisqu'elle constitue une violation du droit.

La demande d'appel doit être présentée ce matin à la Cour d'Appel du Québec.

Trouvé coupable du meurtre de M. Pierre Laporte, Paul Rose a été condamné samedi matin à la prison à vie par le juge Marcel Nichols.

Le jury a fait connaître son verdict au tribunal peu après 10 heures samedi matin, mettant ainsi fin à un procès commencé sept semaines auparavant, le 25 janvier. Au cours du procès, 207 pièces d'évidence avaient été versées comme preuves au dossier et la cour avait entendu environ 210 témoignages.

La défense, menée par Me Jacques Ducros, avait affirmé que M. Laporte avait été étranglé au moyen de la chaine qu'il portait autour du cou. Vers la fin du procès, il avait produit une déclaration non signée que la police affirmait avoir été faite par l'accusé.

Selon la police, Rose disait que lui, son frère Jacques et Simard se trouvaient à la maison de la rue Armstrong, à St-Hubert, au moment de "l'exécution" du ministre. Deux des hommes auraient tenu le ministre tandis qu'un troisième serrait la chaîne.

Rose, un ancien enseignant âgé de 27 ans accusé du meurtre du ministre du Travail du Québec, M. Pierre Laporte, avait avoué au cours des procédures être un membre du FLQ et avoir participé à l'enlèvement du ministre le 10 octobre dernier. Au tout début du procès, il avait fait remarquer que M. Laporte n'avait pas été assassiné, mais "exécuté".

Trois autres membres du FLQ attendent en prison de subir leur procès sous la même accusation: Jacques Rose, 23 ans, frère de Paul; Francis Simard, 23 ans et Bernard Lortie, 19 ans.

Verdicts possibles

Vendredi, le juge avait expliqué au jury qu'il avait le choix entre deux verdicts seulement: l'acquiescement ou coupable de meurtre simple. Après avoir délibéré moins d'une demi-heure, le jury, invoquant la fatigue, avait obtenu du juge la permission de remettre les délibérations à samedi matin.

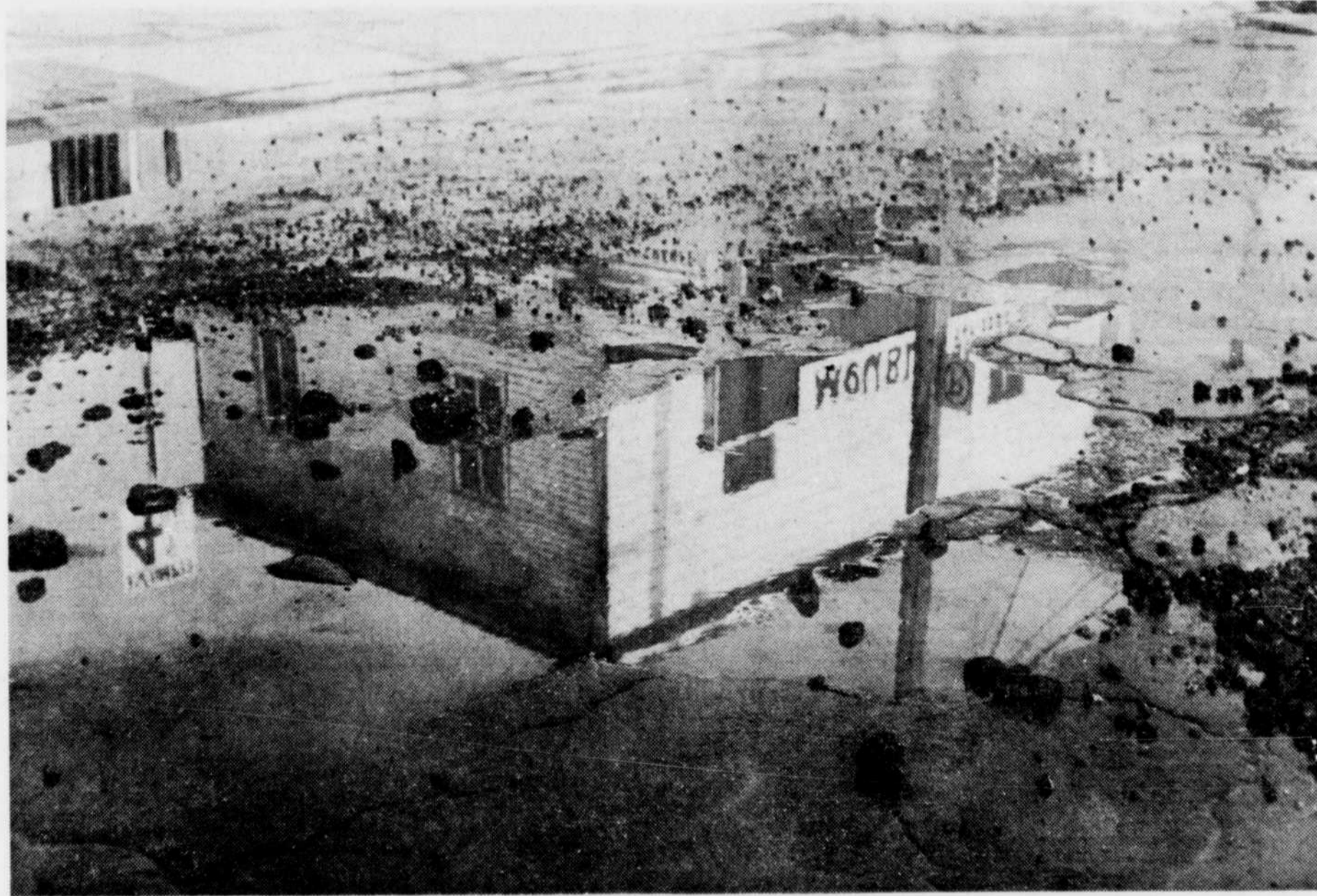
En acceptant, le juge Nichols leur avait fait remarquer qu'ils pouvaient profiter de la soirée pour commencer leurs délibérations pourvu qu'ils le fassent en groupe. Dès l'ouverture de la séance de samedi matin, le président du jury a annoncé que les jurés s'étaient entendus sur un verdict. De sorte qu'on ignore le temps qu'il a fallu au jury pour se mettre d'accord.

Debut entre deux policiers, Rose est resté calme durant la brève séance de la cour. Il est sorti en criant: "Vive le Québec libre, Vive le peuple québécois. Nous vaincrons".

Mme Rose Rose, mère de l'accusé, qui a assisté à presque tout le procès, se trouvait en cour au moment où le juge a condamné son fils. Le juge Nichols a aussi condamné Rose à un mois de prison pour outrage au tribunal, pour ses nombreuses injures au tribunal tout le long des procédures. La sentence avait été reportée d'un vendredi à l'autre depuis le début du procès.

Jacques Viger, locataire de la maison de St-Luc où les frères Rose et Simard ont été trouvés dans un tunnel souterrain, le 28 décembre dernier, commencera à subir son procès, aujourd'hui lundi, à la cour du quartier général de la Sûreté du Québec, rue Parthenais.

Tout est à l'envers quand vient le printemps...



L'hiver n'est pas encore tout à fait fini, mais déjà le printemps tout proche s'amuse à mettre tout à l'envers, les esprits comme les coeurs, et les rues aussi... Entre les trous plein d'eau, le gravier et les craquelures de l'asphalte, tout se renverse, les poteaux, les maisons et même le ciel... mais si le doux temps persiste et si la pluie s'en mêle... gare aux inondations... Voir nouvelle en page 3.

(Photo La Tribune, par Royal Roy)

LA TRIBUNE aujourd'hui

• Le maire Richard Fortier et toute son équipe réélue par acclamation à Warwick.

page 4

• Même en subissant la défaite à Shawinigan, les Castors de Sherbrooke demeurent au quatrième rang.

page 13

• Après la mort d'un Livre blanc... trois autres Livres blancs risquent de voir le jour à Ottawa.

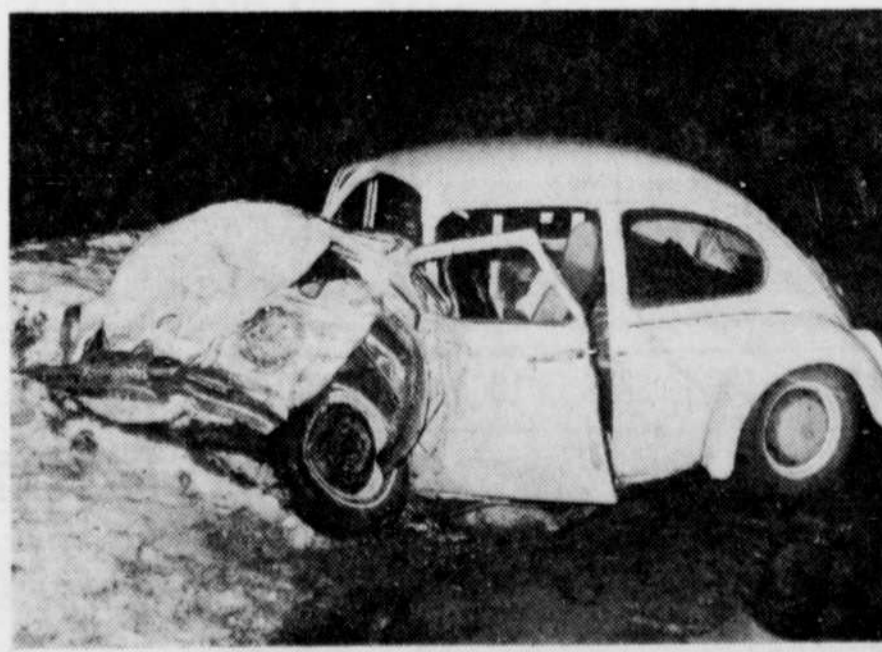
page 9

• Jeune femme tuée lors d'une collision frontale près de Lawrenceville; trois blessés graves.

page 19

• Un jeune homme de 17 ans trouve la mort au cours d'une embardée à la sortie de l'autoroute des Cantons de l'Est.

page 19



TOMBEAU — C'est dans cette petite voiture que Mlle Monique Garand, de Sherbrooke, a trouvé la mort hier soir, vers 10 heures, lors d'un accident survenu sur la route 5-22, entre Windsor et Richmond. Trois autres personnes ont été blessées dans cet accident qui a impliqué trois automobiles. Voir nouvelle et autre photo en page 19.

(Photo La Tribune, par Royal Roy)



Un collier, des bracelets et une tête d'éléphant pour le mur de la bibliothèque... c'est très bien Mme Trudeau. Je vous rapporterai ça quand je reviendrai d'Afrique...

• Un véhicule de la Sûreté municipale de Victoriaville impliqué dans un accident qui fait six blessés.

page 4

• Le président et le vice-président de l'Association des enseignants impliqués dans un accident route 49.

page 4

• Le député de Nicolet, M. Clément Vincent, ne se lancera pas dans la course à la direction de l'Union nationale.

page 20

• Mme Indira Gandhi obtient le contrôle absolu du Parlement indien grâce à sa victoire aux élections générales dans son pays: "la plus grande révolution au monde".

page 11

pages	pages
Annances classées 17-18-19	Mat perdu... 8
Comiques 17-18	Politique fédérale... 9
Décès et funérailles 19	Politique provinciale 8
Editorial 6	Radio, TV et arts 16
Féminine 10	Sherbrooke et région 2-3-4-5
Finance 7	Sports 13-14-15
Horoscope 19	
Météo 2	
Mots croisés 18	

